

Haye (de la)

Arrêt joignant deux instance pour la réformation de la noblesse (1669)

Guillaume Bouttier, tuteur des enfants mineurs de feu Jean de la Haye, écuyer, sieur de la Gontraie, obtient de la Chambre de réformation de la noblesse en Bretagne la jonction de son induction pour ses dits mineurs à celle de Robert de la Haye, sieur de Roumoulin, aîné de la famille, à Rennes le 13 février 1669.

du 13 fevrier 1669

Copié sur l'original en parchemin

Extrait des registres de la chambre establee par le roy pour la refformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne par lettres patentes de Sa Majesté du mois de janvier mil six cens soixante huict, veriffiees en parlement.

Veü par la dicte Chambre la requeste d'escuyer Guillaume Bouttier, sieur de la Planchette, tutteur des enffants mineurs de deffunct escuyer Jan de la Haie, vivant sieur de la Gontraie, deffendeur, contre le procureur general du roy, demandeur, par laquelle il remonstroit qu'il auroit eu avis que Roberd de la Haye, escuyer, sieur de Roumoulin, auroit de sa part mist en induction au greffe, laquelle estoit distribuée a maistre Louis de Langle, conseiller, et que escuyer Élie de la Haye, sieur de Mesmouen ¹, se pretenoit joindre avecq le dict sieur de Roumoulin, le deffendeur a interest pour les dicts mineurs que la sienne y soit aussy jointe.

A ces causes il requeroit qu'il pleust a la dicte Chambre mender en icelle les procureurs des dictes partyes pour voir ordonner que l'induction des dicts mineurs sera jointe à celles des dicts sieurs de Roumoulin et de Lesnouen, pour estre au tout fait droict par un mesme arrest au raport dudict maistre Louis de Langle, conseiller, sur la dicte [folio 49v] requeste ouys en la dicte Chambre, les procureurs des partyes pour ce mander avecq le procureur general du roy et tout considéré, la Chambre en consequence de la declaration des procureurs des dicts Roberd et Elie de

1. En marge : *on lit plus bas de Lesnouen.*



Haye (de la) - Arrêt joignant deux instance pour la réformation de la noblesse (1669)

la Haie, quy ont recogneu les mineurs dudict Guillaume Bouttier estre de leur famille, a jointet leur induction a celle des dicts Robert et Elye de la Haye, pour en jugeant estre fait droict au tout et par mesme arrest, ainsy qu'il sera veu appartenir.

Faict en la dicte Chambre a Rennes ce traiziesme de febvrier mil six cents soixante neuff. (signé) le Clavier.